

TAXES MUNICIPALES

Taxes applicables à tous les immeubles de la Ville de Montréal	Immeubles résidentiels ²	Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis ³
		valeur n'excédant pas 900 000 \$	valeur excédant 900 000 \$	
Taxe foncière générale	0,5305	2,1819	2,8181	1,0610
Taxe relative à l'ARTM	0,0020	0,0084	0,0108	0,0040
Taxe relative au service de la voirie	0,0029	0,0199	0,0199	0,0029
Taxe relative aux dettes des anciennes villes				
Ahuntsic-Cartierville	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Anjou	0,0071	0,0194	0,0250	0,0142
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Lachine	0,0015	0,0042	0,0054	0,0030
LaSalle	0,0040	0,0122	0,0157	0,0080
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Montréal-Nord	0,0150	0,0424	0,0547	0,0300
Outremont	0,0070	0,0232	0,0300	0,0140
Plateau Mont-Royal	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Pierrefonds - Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Rosemont-La Petite-Patrie	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Saint-Laurent	0,0036	0,0102	0,0131	0,0072
Saint-Léonard	0,0078	0,0229	0,0296	0,0156
Sud-Ouest	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Verdun	0,0049	0,0156	0,0202	0,0098
Ville-Marie	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0263	0,0844	0,1090	0,0526
		avec compteur	sans compteur	
Taxe relative au service de l'eau	0,0917	0,3334	0,3501	0,0917

TAXES D'ARRONDISSEMENTS

Arrondissements ⁴	Taxe relative aux services	Taxe relative aux investissements	Arrondissements ⁴	Taxe relative aux services	Taxe relative aux investissements
Ahuntsic-Cartierville	0,0435	0,0349	Pierrefonds-Roxboro	0,0746	
Anjou	0,1250	0,0703	secteur Pierrefonds		0,0463
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0413	0,0250	secteur Roxboro		0,0462
Lachine	0,0482	0,0389	Plateau Mont-Royal	0,0514	0,0282
Lachine taxe par unité	51,01 \$ / unité	s. o.	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0788	0,0689
LaSalle	0,0538	0,0373	Rosemont- La Petite-Patrie	0,0484	0,0314
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève	0,0819		Saint-Laurent	0,0674	0,0427
secteur L'Île-Bizard		0,0843	Saint-Léonard	0,0841	0,0508
secteur Sainte-Geneviève		0,0841	Sud-Ouest	0,0550	0,0300
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0663	0,0410	Verdun	0,0580	0,0368
Montréal-Nord	0,1348	0,0574	Ville-Marie	0,0392	0,0070
Outremont	0,0452	0,0343	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0538	0,0348

TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE L'EAU

IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ⁵			
0 à 1 000 m ³	1 000 à 10 000 m ³	10 000 à 100 000 m ³	plus de 100 000 m ³

0 \$ / m³ 0,10 \$ / m³ 0,20 \$ / m³ 0,60 \$ / m³

TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ⁶			
SECTEUR A	SECTEUR B	SECTEUR C	SECTEUR D

intérieur			
12,45 \$ / m ²	6,25 \$ / m ²	6,25 \$ / m ²	s. o.
extérieur			
50,10 \$ / m ²	37,60 \$ / m ²	18,80 \$ / m ²	2 \$ / m ²

¹ Sauf les panneaux-réclames (taux par face), l'une des taxes d'arrondissement de Lachine (taux par unité), la tarification volumétrique de l'eau (taux par m³) et la taxe sur les parcs de stationnement (taux par m²).

² Immeubles résidentiels: le taux applicable aux immeubles de la catégorie des immeubles 6 logements ou plus et de la catégorie résiduelle.

³ Pour les terrains vagues non desservis, ils sont imposés dans la catégorie résiduelle pour la taxe foncière générale. À la taxe foncière générale s'ajoute la surtaxe sur les terrains vagues non desservis dont le taux est équivalent à celui de la taxe foncière générale.

⁴ La taxe relative aux investissements des arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro est différente selon les secteurs des arrondissements respectifs. L'arrondissement de Lachine comporte une deuxième taxe de services (\$ / unité) s'ajoutant à celle calculée avec l'évaluation foncière (\$ / 100\$).

⁵ Pour les immeubles non résidentiels mixtes, une consommation de 225 m³ d'eau est allouée pour chaque logement.

⁶ Des exonérations de 390 m² pour les secteurs A, B et C et de 20 000 m² pour le secteur D sont accordées selon certaines modalités.